



# XXII<sup>e</sup> Assemblée générale Poznan, 14 – 16 mai 2003



## **Poznan 14-16 mai 2003 : La première Assemblée générale en Europe Centrale**

Il est 15h15 le 14 mai 2003 à Poznan : plus de 700 représentants des villes et régions de tout le continent européen se lèvent aux premières notes de l'hymne européen. Le Maire de Poznan, Ryszard Grobelny, reçoit le drapeau de l'Assemblée générale. Plusieurs discours de représentants des autorités polonaises et

d'institutions européenne suivent : Herwig Van Staa, Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe ; Michael Haupl, Maire de Vienne ; Lord Tope, Président de la Commission Affaires constitutionnelles du Comité des régions... : la 22<sup>e</sup> Assemblée générale du CCRE s'ouvre, la première dans un pays d'Europe Centrale. Jusqu'au 16 mai, quelque 750 participants suivront des débats sur l'élargissement, les Fonds structurels, l'intégration des immigrants ou encore les jumelages.

L'Assemblée générale se clôturera par l'adoption de la Déclaration de Poznan dans laquelle les autorités régionales et locales expriment leur vision de l'Europe de demain.

Tous les détails, toutes les informations concernant les débats de la 22<sup>e</sup> Assemblée générale du CCRE sont regroupés dans les pages qui suivent.

**Jeremy Smith**

*Secrétaire général du CCRE*

## **Valéry Giscard d'Estaing: « La Convention ne parle pas beaucoup du citoyen européen! »**

**Retenu à Bruxelles par une réunion de la Convention sur l'avenir de l'Europe, le Président du CCRE, Valéry Giscard d'Estaing, s'est adressé à l'Assemblée générale dans un message préenregistré.**

« Dans les travaux de la Convention, a-t-il révélé, on ne parle pas beaucoup du citoyen européen! On parle des institutions, des organismes, mais des citoyens et citoyennes, on n'en parle pas beaucoup. Ce qui est important, c'est que l'Europe puisse leur apporter quelque chose de plus que le fait de réussir la construction européenne. La Convention, ce n'est pas simplement pour ajouter un chapitre dans les livres d'histoire ou dans le droit constitutionnel ! C'est pour faire en sorte que les hommes et les femmes voient réglés leurs problèmes de façon plus positive, plus satisfaisante pour eux. »

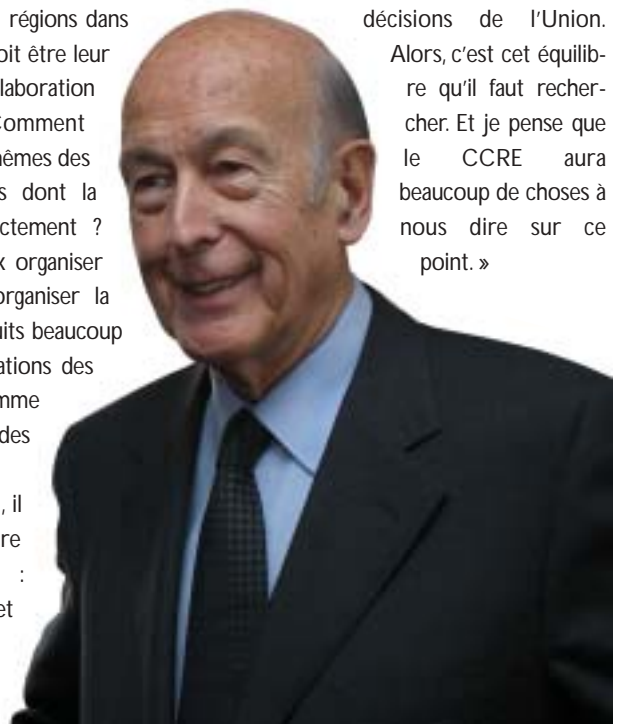
### **L'équilibre recherché pour les autorités régionales et locales en Europe**

Valéry Giscard d'Estaing a aussi abordé la question du rôle que devront jouer les communes, villes, provinces et régions dans l'Europe de demain : « Quel doit être leur rôle dans la préparation, l'élaboration des projets de l'UE ? Comment peuvent-elles appliquer elles-mêmes des textes, des lois européennes dont la plupart les concernent directement ? (Il faut) essentiellement mieux organiser leur représentation, mieux organiser la consultation, et avoir des circuits beaucoup plus courts entre les organisations des collectivités territoriales – comme le CCRE – et l'ensemble des institutions européennes. »

Selon Valéry Giscard d'Estaing, il faut trouver l'équilibre entre gouvernance et proximité : « (Les autorités régionales et locales) doivent participer à la gouvernance globale d'un côté, mais elles doivent rester

près des citoyens de l'autre. Et c'est leur difficulté. Parce que si elles sont trop dans la gouvernance, elles s'éloignent des citoyens; et si elles sont seulement proche des citoyens, elles ne participent pas aux décisions de l'Union.

Alors, c'est cet équilibre qu'il faut rechercher. Et je pense que le CCRE aura beaucoup de choses à nous dire sur ce point. »



# Quel avenir pour la politique de cohésion ?

**Présidé par le sénateur français Louis Le Pensec, Vice-Président du CCRE, l'atelier consacré à la politique de cohésion s'est conclu sur un « non » massif à la re-nationalisation de la politique de cohésion et sur un appel à une plus grande implication des autorités locales.**

Plus de deux cents participants ont écouté la représentante de la Commission européenne, Gabrielle Hernandez Martin plaider en faveur de l'intervention directe des collectivités locales dans certains programmes : « Nous pourrions envisager que certains programmes soient gérés par des villes et des cités puisque les structures locales sont relativement similaires dans tous les Etats membres. Nous pourrions renforcer le rôle des collectivités



**Louis Le Pensec : non à la renationalisation !**

locales au sein des Objectifs 1 et 2 des Fonds structurels ». Elle a ajouté qu'à l'avenir la politique de cohésion devrait donner la priorité à l'environnement, au développement des infrastructures dans les pays en voie d'adhésion et au développement de la capacité des collectivités locales à gérer les Fonds

Structurels.

Plusieurs intervenants d'Etats membres de l'UE ont exprimé leurs craintes de voir certaines régions sortir de l'Objectif 1 après l'adhésion des nouveaux membres, pour de pures raisons statistiques. Le membre du Parlement régional de Silésie, Jan Olbrycht leur a répondu franchement: « La solution réside dans la rencontre et le développement d'un dialogue franc et ouvert entre les régions de l'Objectif 1, présentes et futures, afin de présenter un front commun. La rivalité entre les régions ou entre les villes et les cités ne servirait qu'à renforcer le niveau national.»

Un consensus s'est dégagé en faveur de l'intégration de la politique urbaine dans la politique régionale, d'une plus grande implication des autorités locales dans le développement et l'application de la politique de cohésion et de la reconnaissance du concept de cohésion territoriale dans le Traité.

## Le « dernier » appel des villes et régions à la Convention

« Concis et raisonnable ». C'est ainsi que le premier vice-Président du CCRE, Heinrich Hoffschulte, décrit l'appel du CCRE à la Convention sur l'avenir de l'Europe.

« Nous avons dû négocier entre nous avant et pendant l'Assemblée générale, explique Heinrich Hoffschulte, mais nous sommes arrivés à un texte qui satisfait tout le monde. Nous y exprimons notre conviction que la vie démocratique de l'Union suppose que les collectivités locales et régionales soient pleinement prises en compte dans la future Constitution européenne, et qu'elle reconnaisse expressément l'application du principe de subsidiarité aux autorités régionales et locales ».

Le CCRE y exige encore que la Constitution mentionne expressément l'obligation de consultation des collectivités locales et régionales, qu'elle fasse référence à l'autonomie locale et régionale ainsi qu'à la coopération transfrontalière et aux jumelages.

## Réunion du Comité Directeur : Innsbruck, Macédoine et Serbie

**La réunion du Comité Directeur a précédé la séance d'ouverture de l'Assemblée générale. La réunion était dirigée par le premier vice-président du CCRE, Heinrich Hoffschulte.**

Il fallait décider du lieu de la prochaine Assemblée générale, en 2006. Quatre villes avaient proposé leur candidature (Aarhus, Turin, Innsbruck et Malmö) ; une majorité de membres du Comité Directeur ont voté pour la candidate autrichienne, Innsbruck organisera donc, dans trois ans la prochaine Assemblée générale du CCRE.

Le Comité Directeur a aussi accepté à l'unanimité l'Association des entités autonomes locales de Macédoine comme nouveau membre du CCRE ; la Conférence des villes et municipalités de Serbie a obtenu le statut de



**Jeremy Smith, Heinrich Hoffschulte, Ryszard Grobelny**

membre associé.

Les membres du Comité Directeur ont aussi débattu de deux documents à adopter pendant l'Assemblée générale : la déclaration finale (Déclaration de Poznan) sur le rôle des autorités régionales et locales dans l'Europe de demain, et l'appel, allant dans le même sens, à la Convention sur l'avenir de l'Europe.

# Session “jumelages” : réflexions sur le rôle des jumelages au XXIe siècle

**Ces quinze dernières années, les jumelages se sont développés, et leur champ d'activité s'est élargi. Un bilan positif, mais quel est le rôle et la fonction des partenariats entre villes aujourd'hui et demain ? C'était le thème de la session du 15 mai à Poznan.**

« A l'aube du XXIe siècle, et à la veille de l'élargissement de l'Europe, les jumelages conservent leur objectif de base qui est d'unir les populations ». C'est ce qu'a déclaré le président de la session et maire de la ville de Karlstadt, Anders Knape.

Le représentant de la DG Education et Culture de la Commission européenne, le directeur Joao Vale de Almeida, a parlé dans

le même sens : « Les projets de jumelage font partie de l'Europe des citoyens. C'est un instrument permettant de nouer des liens plus forts entre les nations ; il peut contribuer considérablement à la construction de l'identité de la nouvelle Europe. Le principe fondamental de la coopération dans le cadre des jumelages est d'unir les populations, pour qu'elles se connaissent et se comprennent mieux ».

La session a surtout permis à de nombreux représentants d'autorités locales de présenter leurs réalisations de jumelage afin de partager leur expérience avec leurs homologues d'autres pays. Plusieurs exemples cités impliquaient des partenaires des Balkans et ont prouvé l'importance des jumelages pour la reconstruction et la

démocratisation de ces pays. Ainsi, la ville de Düren a lancé un programme de parrainage de près de deux cents réfugiés bosniaques. L'initiative visait à aider les réfugiés à retourner dans leur ville natale, Gradacac.

Les participants ont surtout insisté sur l'utilité des jumelages aujourd'hui et demain. Aujourd'hui, les partenariats entre villes d'Etats membres de l'UE et de pays candidats permettent de mieux préparer les autorités locales à l'élargissement, tout en rapprochant les citoyens actuels et futurs de l'UE ; demain, dans une Europe à 25 et plus, les jumelages avec des villes d'Etats européens non-membres de l'UE contribuera à éviter l'érection d'un nouveau mur, plus à l'Est entre l'Union européenne et ses voisins.

## Des “Etoiles d'Or” sur Poznan

**La session consacrée aux jumelages a été suivie de la cérémonie de remise des Etoiles d'or, un prix remis par la DG Education et Culture de la Commission européenne, et récompensant les meilleures réalisations en termes de jumelages.**



Les Etoiles d'Or sont remises annuellement depuis 1993. A Poznan, dix autorités locales ont reçu le prix pour leur initiative de jumelage. Le jury international a choisi les vainqueurs sur base de plusieurs critères tels que la valeur pédagogique du projet de jumelage, sa visibilité, la participation active de la population ou encore les résultats concrets enregistrés.

Les lauréats sont :

**Bradford** (*Grande-Bretagne*) qui a lancé une initiative avec la ville de Hamm, en Allemagne, dans le cadre de l'Année européenne des personnes handicapées.

**Brême** (*Allemagne*) qui a organisé une conférence de trois jours à Gdansk, centrée sur l'Europe et les jeunes.

**Cormons** (*Italie*), organisatrice d'une conférence sur les traditions musicales avec des villes de six autres pays.

**Keszthely** (*Hongrie*) a invité quatre villes européennes à une conférence de 4 jours sur l'avenir de l'Europe.

**Nuremberg** (*Allemagne*), pour avoir organisé un échange entre deux écoles primaires avec la ville de Prague.

**Pouzauges** (*France*) qui a invité 53 partenaires roumains à rencontrer les habitants de la ville.

**Riga** (*Lettonie*), qui a organisé une conférence internationale sur « La ville du futur ».

**Samuel** (*Portugal*) pour le débat visant à partager l'expérience de plusieurs villes en matière d'immigration.

**Santa Maria da Feira** (*Portugal*) pour son jumelage avec la ville de Targovishte, en Bulgarie.

**Le comté de Szolnok** (*Hongrie*) qui a organisé un séminaire de formation rassemblant 39 villes, et sur le thème de la gestion européenne des relations de jumelage.

# L'élargissement, l'immigration, l'environnement, l'éducation

L'Assemblée générale de Poznan, c'était aussi l'occasion de confronter des points de vues sur des thèmes allant de l'élargissement à la e-gouvernance.

Session **Elargissement** le 16 mai et large consensus : l'élargissement aura des conséquences sur la vie de toutes les autorités locales et régionales, et il entraînera une révision des fonds structurels. De nouveaux critères apparaîtront, le taux de chômage dans les régions pourrait d'ailleurs constituer un nouveau critère d'attribution des Fonds. Accord aussi pour souhaiter une collaboration entre tous les acteurs (CCRE, CoR, CESE...) afin de faciliter l'élargissement.

Les participants à l'atelier **Développement durable**, le même jour, ont rappelé l'importance de la dimension urbaine et même si elle est souvent négligée. Plusieurs appels ont été lancés, notamment pour que toutes les sphères de gouvernance et tous les acteurs travaillent en commun à la création d'outils permettant d'évaluer le coût de la protection de l'environnement.

Atelier **Transports publics** le 16 mai aussi. Présidé par le Maire de La Roche sur Yon et président de la Commission Transports du CCRE, Jacques Auxiette.

« Le titre du règlement de la Commission européenne fait référence aux obligations de service public, a déclaré M. Auxiette. Cela signifie bien que les règles du marché ne sont pas suffisantes pour assurer une mobilité durable ». Plusieurs participants se sont exprimés contre la proposition de la Commission de rendre obligatoires les appels d'offre pour tous les services de transports publics régionaux et locaux. De nombreuses villes et régions estiment qu'elles sont mieux placées que la Commission pour gérer de façon la plus adéquate tous les aspects liés aux transports publics.



Une salle pleine pour l'atelier consacré aux différents aspects de l'**Immigration**, le 15 mai. Ruth Bagnall, rapporteur du Comité des régions sur ce sujet a déclaré que la barrière la plus difficile à franchir pour les émigrés est celle du marché de l'emploi. Une fois celle-ci passée, l'intégration devient plus facile ». elle pense aussi que « les émigrés et les réfugiés désirent conserver leur langue, leur religion et leur culture, mais dans le même temps, ils désirent apprendre la langue et la culture de leur pays d'accueil. Il s'agit de les aider à concilier les deux pour une intégration réussie ». La plupart des participants ont aussi fait remarquer que la population européenne vieillit ; en accueillant des jeunes immigrés, l'Europe parvient à faire preuve de solidarité tout en pensant à son propre avenir.

Parallèlement s'est tenu le 15 mai un **atelier EMAS** (Eco-Management and Audit Scheme). EMAS offre aux autorités locales et régionales une méthode structurée leur permettant de gérer et améliorer leurs efforts de protection de l'environnement. Le but de l'atelier était de présenter EMAS aux futurs Etats membres de l'UE.

L'atelier sur l'**Education** et les autorités locales au XXIe siècle a reconnu le besoin d'une meilleure harmonisation des niveaux d'enseignement en Europe, notamment par le biais de diplômes unifiés, et d'une meilleure coopération entre tous les niveaux de gouvernance et les écoles et autres institu-

tions scolaires. Un appel aussi à créer de meilleures relations entre les systèmes pré-scolaire et scolaire, donner des chances égales aux immigrants et à renforcer la formation des adultes.

Rédaction :  
**Patrizio Fiorilli**

Photos :  
**Service de presse de Poznan,**  
**Thierry Monasse**

Graphisme et impression :  
**www.studiogoffin.be**

Conseil des Communes et  
Régions d'Europe (CCRE)

**Rue d'Arlon, 22**  
**B - 1050 Bruxelles**  
**Tél : + 32 2 511 74 77**  
**Fax : + 32.2.511.09.49**  
**cemr@ccre.org**  
**www.ccre.org**

**"Le CCRE remercie la  
Commission européenne pour son  
soutien financier "**

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe rassemble près de 50 associations de pouvoirs locaux et régionaux de plus de 30 pays européens. Parmi ses objectifs figurent la promotion de l'autonomie locale et régionale, la participation des villes et régions au processus législatif communautaire et l'échange d'expériences entre autorités locales et régionales en Europe et dans le monde.